

BULLETIN DE L'AAQ
vol.4, no.1, janvier 1998
Thème: Autochtones et pédagogie
(deuxième partie)

La sensibilisation du public à la réalité autochtone
Pierre Lepage

Les 7 et 8 novembre derniers, à Sept-Iles, j'animais une série de quatre ateliers sur un sujet passionnant : les fameux "droits et privilèges" des Autochtones. Car, selon la croyance populaire actuelle, les Autochtones seraient des citoyens qui jouissent d'un traitement de faveur : exemption de taxes, d'impôt, programmes spéciaux en matière de santé et d'éducation, et quoi encore... Bien des gens en sont arrivés à croire (des sondages le confirment) qu'avec les "privilèges" dont ils disposent, les Autochtones auraient plus de droits que les autres et vivraient même mieux, ou aussi bien, que les Québécois. Et paient-ils leurs comptes d'électricité?

J'étais invité à titre d'agent d'éducation spécialisé en matière autochtone au sein de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (CDPDJ) où nous sommes interpellés à double titre par ce genre de discours. Tout d'abord parce qu'il donne une assise populaire à diverses manifestations d'intolérance, mais aussi parce qu'il questionne directement la Charte québécoise des droits et libertés dans l'interprétation qu'il faut donner au droit à l'égalité. "Ne serait-il pas normal que nous ayons tous les mêmes droits au Québec, sans privilèges indus?"

Des enseignants désemparés

Ma présentation à Sept-Iles se situait dans le cadre du Colloque des enseignants et enseignantes des écoles montagnaises organisé par l'Institut culturel et éducatif montagnais (ICEM). Pourquoi cet atelier? Tout simplement parce que les artisans de l'éducation en milieu autochtone, qu'ils soient Amérindiens ou non, sont tout aussi désemparés que ceux des autres écoles du Québec face aux croyances populaires actuelles. Et surtout parce que la situation est telle qu'elle affecte directement une dimension essentielle du développement des élèves innu : l'estime de soi. Au primaire, ça va toujours, mais au secondaire, plus l'élève maîtrise le français, plus il est confronté aux perceptions négatives et à un sentiment anti-indien à peine déguisé.

Cette réalité est omniprésente dans les émissions de lignes ouvertes, dans la presse écrite et télévisée, dans les émissions de variété ou dans l'humour. Pas facile pour un jeune innu d'être bien dans sa peau lorsque la collectivité à laquelle il appartient est qualifiée "d'exploiteur du système qui se fait vivre par le gouvernement fédéral au détriment du bon citoyen payeur de taxes". Si cette vision négative est plus souvent exprimée dans un langage cru et agressif, elle est aussi véhiculée parfois de façon très subtile.

Les professeurs non autochtones dans les réserves montagnaises représentent environ 60% du personnel enseignant. Ceux que j'ai rencontrés à Sept-Iles me sont apparus particulièrement ouverts à la réalité des communautés qui les accueillent; pourtant, ils n'ont reçu aucune préparation pour enseigner dans ces communautés. Que savent-ils du régime juridique qui régit ces communautés, de la Loi sur les Indiens, de sa nature réelle et de son origine? Très peu de choses. Et les enseignants autochtones, sauf exception, n'en savent pas davantage.

La nouvelle réalité

Les croyances populaires véhiculées au sujet des Autochtones depuis la crise d'Oka de l'été 1990 n'ont rien de tout à fait nouveau dans leur fondement. La CDPDJ avait publié en 1980 l'analyse de Sylvie Vincent "L'image de l'Amérindien dans les chroniques de chasse et de pêche des grands journaux francophones du Québec". Celle-ci révélait sensiblement les éléments d'un même discours articulé autour des prétendus droits spéciaux et privilèges en matière de chasse et de pêche, mis en contradiction directe avec le droit à l'égalité inscrit dans les chartes de droits. Mais ce genre de discours demeurerait l'expression de conflits régionaux ou de sentiments de frustration exprimés dans certains secteurs bien localisés de la société.

Ce qui est nouveau depuis la crise de l'été 1990, c'est que chacun et chacune se sent maintenant concerné par les questions autochtones. Tout le monde au Québec a maintenant quelque chose à dire. C'est comme si chaque personne pouvait prétendre maintenant en avoir une expérience très personnelle. Et il faut bien admettre que les débats actuels sur l'avenir du Québec ne font rien pour arranger les choses. D'abord, mal informés sur la portée réelle des revendications territoriales contemporaines, bien des Québécois perçoivent le phénomène comme une entreprise de dépeçage du territoire du Québec. Dans ce domaine, les émotions nationales sont à fleur de peau. Les risques de dérapage sont évidents. Et quand le discours partitionniste s'en mêle, la pente devient savonneuse.

Un peu d'espoir

Les temps sont durs pour l'image des Autochtones. Cependant il y a de l'espoir. Avant tout, parce que nous ne sommes pas tous fiers du "quand dira-t-on" au sujet des Autochtones; les perceptions populaires ne constituent certainement pas la base sur laquelle on va bâtir des relations futures harmonieuses. Puis, il existe actuellement une certaine ouverture à une approche différente de la question autochtone : plusieurs intervenants au Québec élaborent des stratégies et mettent en place des moyens pour renverser la situation.

C'est particulièrement ce que nous recherchons à la CDPDJ. Depuis quelques années nous mettons de l'avant, en milieu scolaire québécois, un programme d'activités éducatives sur le thème "La rencontre Québécois-Autochtones, un beau défi". Ces activités ont été développées en association avec différents partenaires autochtones précisément pour contrer les effets négatifs engendrés par la crise de l'été 1990, et pour palier les lacunes des programmes scolaires actuels en ce qui a trait à la connaissance des peuples autochtones vivant au Québec. La plupart des intervenants scolaires qui ont communiqué avec nous souhaitent que nous les aidions à organiser des activités de rapprochement et de sensibilisation à l'intention de leurs élèves. Orientée au début vers la formation et la sensibilisation des enseignants face à la réalité autochtone, notre offre de service aux écoles a été modifiée afin de mieux répondre aux demandes du milieu.

En 1995, L'Institut culturel et éducatif montagnais (ICEM) répondait positivement à notre invitation afin d'organiser un événement à grand déploiement dans trois écoles secondaires de la rive-sud de Québec. Cependant, une expérience vécue à l'École secondaire André-Laurendeau de Saint-Hubert en janvier 1997 s'est avérée déterminante. Les journées d'activités ont eu un tel succès que l'ICEM et la CDPDJ ont convenu de s'associer plus formellement dans le but d'offrir à d'autres écoles du Québec ce même modèle d'animation.

Une formule originale et novatrice

L'originalité de la formule développée à Saint-Hubert tient au fait qu'une grande partie de l'animation se déroulait à l'intérieur même d'un campement amérindien. Pour l'occasion, l'ICEM avait en effet dressé dans la cour d'école un **shaputuan**, un grand campement traditionnel, pouvant contenir une soixantaine d'élèves. Sortir de la classe, pénétrer un campement extérieur et sentir le sapin frais est en soi une expérience unique qui ne pouvait manquer de susciter l'étonnement et favoriser une atmosphère d'ouverture.

Durant trois jours, grâce à une équipe d'animateurs montagnais chevronnés, vingt-trois classes ont pu vivre une expérience d'animation d'une durée d'une heure 15 minutes. Pour 800 élèves donc, ces activités s'inscrivaient dans le cadre de leurs cours réguliers de religion, de morale et d'histoire nationale. Le shaputuan s'est avéré un outil pédagogique efficace. Si le campement traditionnel suscite la curiosité et crée une atmosphère propice à des ateliers dont les thèmes sont diversifiés, il marque aussi le début d'activités-midi auxquelles l'ensemble de la communauté scolaire est conviée : présence de personnalités autochtones lors du lancement, spectacle musical électrisant, kiosques et expositions, vente d'objets d'artisanat, etc. L'expérience vécue à André-Laurendeau a également permis de développer un volet "jeux et animation" (concours de tipis, danse du makusham, concours de bannique, course de raquettes) grandement apprécié par les jeunes.

Contrairement à l'expérience vécue en 1995 où plusieurs nations étaient représentées, à Saint-Hubert, une seule nation était à l'honneur. La qualité de l'animation et la cohérence du message en ont été améliorées. Pour des jeunes qui entrent en contact pour la première fois avec le monde autochtone, cette approche favorise une vision moins abstraite et plus palpable de la réalité.

Par ailleurs dans les semaines précédant les journées d'activités, le personnel a été convié à un atelier préparatoire, une formation de base sur mesure, destinée à offrir des clés pour mieux comprendre la réalité autochtone d'hier et d'aujourd'hui. Un document d'accompagnement a été remis aux participants.

Une entente de coopération ICEM et CDPDJ

C'est ainsi que l'ICEM et la CDPDJ ont convenu de travailler ensemble au cours des trois prochaines années afin d'offrir ce modèle d'animation. Par cette entente, les deux organismes cherchent à asseoir leurs interventions sur une base solide et à faciliter la recherche de financement pour la tenue d'événements d'une telle envergure.

Au secondaire, la clientèle visée en priorité est celle du deuxième cycle et en particulier dans les matières où le thème de la rencontre avec les peuples autochtones trouve sa pertinence. C'est le cas des cours de morale et de religion, d'histoire nationale, de formation personnelle et sociale. Au collégial, la clientèle visée en priorité est celle inscrite dans les programmes de sciences humaines. L'animation proposée trouve sa pertinence en anthropologie (Peuples du monde, Race ou racisme, Vivre dans une société ouverte sur le monde), en sociologie (Individu et société, Défis sociaux), en histoire (Histoire du Québec), en sciences politiques (Actualité politique internationale). Au

secondaire comme au collégial, ces journées sont propices à l'organisation d'une formation à l'intention du personnel des institutions visitées.

Conclusion

Par les temps qui courent, les plus beaux discours sur les cultures autochtones ne passent plus la rampe. Ceux et celles qui en ont fait l'expérience réalisent que ce sont toujours les mêmes questions qui reviennent : les taxes, la contrebande, la facture d'électricité, et quoi encore. Dans ce contexte, il faut innover. Les activités éducatives que nous développons actuellement sont moins orientées vers l'acquisition de connaissances que vers l'expérimentation. Il s'agit d'une pédagogie de l'action qui permet à une clientèle importante de vivre des expériences étonnantes et inhabituelles. Les résultats sont très encourageants. Et nous comptons beaucoup sur l'effet d'entraînement. Actuellement, nous finalisons à l'intention des enseignants du secondaire et des jeunes des collèges une série de fascicules présentés sous la forme de mythes et de réalités sur les peuples autochtones du Québec. Chacun de ces sept fascicules offre une alternative à certains énoncés populaires. Ces outils sont essentiels. Des gens ont des questions? Des choses les agacent? Il leur faut des réponses. Nous verrons bien la suite.

Pierre Lepage

Anthropologue, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec

À la rencontre des Mohawks de Kahnawake : une approche pédagogique différente

Élise Massicotte

L'an dernier, j'ai réalisé un tout nouveau projet pédagogique à titre expérimental, celui d'aller sur la réserve mohawk de Kahnawake avec les étudiant-e-s du cours *Race ou racisme* du Collège Édouard Mont-petit. Cette visite culturelle s'inscrivait dans le cadre plus large d'un projet intitulé "Rencontres et échanges interculturels en Montérégie" financé par le Ministère de l'Éducation en collaboration avec le Collège. Depuis maintenant deux ans, le projet cible la découverte de la Rive-Sud de Montréal par l'intermédiaire de visites culturelles permettant aux étudiant-e-s en anthropologie de mieux connaître leurs voisins de diverses origines. Il permet donc de les sensibiliser aux différentes réalités ethniques et culturelles qui les entourent.

Dans le cadre du cours *Race ou racisme*, nous avons eu plusieurs discussions sur les préjugés et les stéréotypes face aux Autochtones du Québec. Mes collègues et moi avons remarqué la virulence de certains stéréotypes véhiculés par les étudiant-e-s, certainement les plus négatifs de tous ceux énumérés en classe sur différents groupes ethniques et culturels. Il nous apparaissait donc encore plus nécessaire de mettre ces étudiant-e-s en contact direct avec des Autochtones pour qu'ils et elles tentent de mieux cerner certaines réalités? C'est ainsi que j'ai entrepris d'organiser une visite guidée d'une communauté voisine, qui n'est pas immigrante mais qui est à la fois très près et très éloignée de nous, la communauté mohawk de Kahnawake. Ce texte relate d'abord les préalables à la visite, puis la visite elle-même et enfin, quelques commentaires de certain-e-s étudiant-e-s à la suite de leur rencontre avec des résident-e-s de Kahnawake.

Pour la très grande majorité des 200 étudiant-e-s visé-e-s par l'expérimentation, il s'agissait d'une première occasion d'aller sur une réserve et surtout, d'avoir un contact direct avec de "vrais Mohawks", chez eux? Afin de préparer les élèves à cette visite d'une durée de deux heures et demie, je leur ai donné un cours théorique sur les Autochtones du Québec en mettant l'accent sur la Loi sur les Indiens. Par ailleurs, un film *Le Monde iroquoien* et une conférence midi "Le Réveil spirituel amérindien : l'exemple iroquoien" ont été présentés. De plus, chaque étudiant-e avait à sa disposition un document d'accompagnement sur les Autochtones (portant plus particulièrement sur les Mohawks).

La visite a été organisée en collaboration avec une petite entreprise de la réserve : *Le Mohawk Trail Tours* ou *Sentier Mohawk*. Chaque guide mohawk accompagnait un petit groupe d'une vingtaine d'étudiant-e-s. Nous avons visité le musée du Centre culturel *Kanien'kehaka Raotitiohkwa* qui présente d'un point de vue historique les nations et la culture iroquoises. Une courte randonnée pédestre nous amenait par la suite le long de la voie maritime vers le centre du Vieux Kahnawake où nous avons visité le fort Saint-Louis et le Sanctuaire Kateri Tekakwita. Le tout se terminait par la visite d'une des maisons longues de la réserve.

La compétence et l'attitude ouverte de nos sympathiques guides mohawks ont été très appréciées. Pour plusieurs, ces rencontres ont permis de mieux saisir les réalités mohawks selon leur regard et de renverser certaines images négatives qui sont véhiculées par les médias. Il n'y a rien de tel pour comprendre une des visions mohawks qu'un face à face avec des graffitis aussi significatifs que "We must survive" le long de la voie maritime et le "Fuck Fed" inscrit sur les gradins où nous étions assis pour entendre parler une anthropologue mohawk des effets contemporains de la Loi sur les Indiens.

Voici quelques commentaires de certains étudiant-e-s recueillis à la suite de cette visite : " Je savais que les médias ne dévoilaient pas tous les côtés de la réalité autochtone mais à défaut d'autres sources d'informations, j'avais adopté leur point de vue. Mais maintenant, je comprends mieux les enjeux de la culture et des territoires autochtones." "J'ai pu réaliser que ce n'était pas tous des Warriors et des profiteurs, qu'ils tenaient à leur culture plus qu'à un chèque de B.S.". "J'ai appris à mieux comprendre leur passé pour mieux les situer dans le contexte socio-politico-économique auquel ils font face aujourd'hui."

Ce qui a le plus touché les étudiant-e-s fut d'entendre de vive voix ce qu'une des guides a vécu et senti lors de "la crise d'Oka" en 1990 quand, avec sa petite fille, elle dut rejoindre d'autres membres de la réserve qui avaient été regroupés sur l'île Kateri Tekakwita, forcés par l'impressionnante descente d'hélicoptères des forces de l'ordre....

Un autre moment fort fut la visite de la maison longue. Tous et toutes se sont sentis très privilégiés d'avoir accès à un tel lieu. Pour une étudiante, "ils [les Mohawks] nous permettaient ainsi de les connaître vraiment et d'entrer en quelque sorte dans leur intimité". Les étudiant-e-s ont apprécié de s'asseoir aux places réservées aux membres des différents clans. Ils ont pu imaginer comment les familles mohawks vivaient historiquement et être initiés à la structure sociale et au fonctionnement politique traditionnel. Une période de questions était alors prévue pour conclure cette visite. Ils ont alors posé quelques questions, souvent très directes, aux guides de la réserve, par exemple : "Comment vous nous percevez, nous, les Québécois?"?

Nous ne nous leurrerons toutefois pas : cette courte visite n'a pas fondamentalement changé leur perception. Les étudiant-e-s ont été frappés par l'état "délabré" de certaines maisons et par la petite superficie de la réserve? Plusieurs d'entre eux se sont montrés très fermés à cette rencontre comme s'ils ne voulaient voir qu'une partie de la réalité, celle ajustée à leurs préjugés bien ancrés. "Cela a confirmé ce que je savais déjà : la réserve, c'est comme une grosse "cour à scrap"!" ou bien : "J'ai constaté ce que je pensais : la pauvreté et plusieurs personnes qui ne font rien"?

Cette année, à la lumière des commentaires positifs et négatifs de cette expérience, je tenterai une nouvelle expérimentation afin d'aller plus loin avec les étudiant-e-s du cours *Race ou racisme*. J'espère organiser des échanges avec des étudiants mohawks de cinquième secondaire du Kahnawake Survival School. Des petits groupes de discussion entre jeunes pourraient porter sur des questions contemporaines qui les intéressent plus particulièrement : la vie quotidienne (famille, école, loisirs), l'identité, l'actualisation des traditions, les

relations des résident-e-s de la réserve avec l'extérieur, les relations Québécois-Autochtones, l'autonomie politique, les revendications actuelles, etc. Il serait aussi peut-être possible d'organiser une rencontre entre jeunes Mohawks et Québécois à la maison longue. Un nouveau projet à suivre...

Élise Massicotte
Anthropologue, Collège Édouard-Montpetit

Petit guide du chercheur débutant

Première partie : les populations autochtones

Jean-Pierre Garneau

Vous connaissez la chanson? On est au cœur d'une petite fête, tout le monde est détendu, on conte des blagues, on parle boutique, on est entre amis et on ne se méfie pas. Là-dessus, la présidente de votre association, qui a les plus beaux yeux du monde et est tellement gentille, vient flatter votre vanité en requérant un article pour le bulletin et en vous disant que personne d'autre ne peut écrire là-dessus aussi bien que vous. La commande? Un état de la question en matière de documentation autochtone. Vous vous entendez roucouler "ouiiii" dans l'euphorie du moment et vous êtes très fier de vous, sur le moment. Ensuite, vous en avez pour quelques semaines à vous dire "Pourquoi j'ai fait ça?".

Comme aimait à le dire Tintin, "le vin est tiré, il faut le boire". Alors buvons ensemble jusqu'à la lie ce calice. L'auteur du présent texte a œuvré pendant plusieurs années à la constitution d'une banque de données sur les Autochtones —et certains non-Autochtones— des régions isolées du Québec. La banque s'appelle MÉTRINORD et on la trouve au GÉTIC (Groupe d'Études Inuit et Circumpolaires) de l'Université Laval (fin de la plogue). Du coup, cela met en lumière certaines limites. Ce sont les valeurs comptables que l'auteur connaît le mieux : la population, l'éducation, la santé, les revenus, les dépenses publiques. Les données qui documentent ces domaines sont essentiellement générées par et pour des technocrates. Elles sont, au mieux, des épiphénomènes en marge de la culture. Qui, cependant, soutiendrait qu'elles sont inutiles? Voici, en résumé, le peu que j'ai appris. Mes excuses aux chercheurs aguerris qui apprendront bien peu de cet article.

Le registre des Indiens (AINC)

Au Québec et au Canada, quand on dénombre des Indiens, on ne dénombre pas n'importe qui. La Loi fédérale sur les Indiens précise les règles d'admissibilité au statut. Dans la très grande majorité des cas, les chiffres qui circulent sur le nombre des Indiens du Canada, du Québec, d'une Nation particulière ou d'une réserve spécifique, proviennent des listes d'inscription du Ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canadien (AINC). Il s'agit donc de gens dont le statut indien est légalement défini et officiellement reconnu. Les données de ces listes sont du domaine public; elles peuvent être obtenues sur simple demande et gratuitement. Malgré cette facilité, un piège guette le chercheur? il doit veiller à ne pas confondre la population globale d'une bande et celle de la réserve ou de l'établissement qui constitue la résidence officielle de cette bande. Comme tout le monde n'habite pas sur la réserve, la population globale de la bande est toujours plus élevée. C'est bête, mais les cas de confusion entre les populations des bandes et des réserves sont très nombreux, surtout chez les journalistes.

AINC produit ces données à chaque année, en date du 31 décembre, et elle le fait depuis plusieurs décennies; on peut remonter aux années 1950 sans trop de problèmes. Les listes de membership permettent donc en principe un suivi historique de l'évolution des populations. En principe? Les données sont disponibles facilement, mais que valent-elles? Sans entrer dans les détails, précisons que jusqu'à ces toutes dernières années, le Registre des Indiens était grevé de lourds défauts en matière de sous-dénombrement des jeunes et, dans une moindre mesure, de sur-dénombrement des personnes âgées. Les données des toutes dernières années semblent plus valides en général, mais seules les observations des prochaines années permettront de vérifier cette impression. En outre, la Loi sur les Indiens a connu en 1985 un changement majeur en matière de règles d'admissibilité (Loi C-31). Les nouvelles règles ont permis l'inscription ou la réinscription de nombreuses personnes n'ayant pu obtenir ou ayant perdu leur statut sous les dispositions de l'ancienne Loi. Cela a provoqué une augmentation subite des populations indiennes à la fin des années 1980, qu'il importe de ne pas confondre avec une croissance démographique endogène.

Les données censitaires

Y a-t-il des alternatives? Les données des recensements canadiens en sont une. Elles ont plusieurs avantages, notamment celui de considérer toutes les localités du pays, aussi bien euro-canadiennes qu'indiennes ou inuites, et de les documenter de la même façon. Pour le chercheur affamé de données comparatives, les données de recensement sont sans égales, aussi bien pour ce qui concerne la structure de la population que beaucoup d'autres sujets.

Cependant, elles sont loin d'être sans reproche par ailleurs. Plusieurs Autochtones, pour des raisons politiques qui les regardent, répugnent à répondre aux questionnaires de recensement. Dans certaines localités, des taux de non-réponse réduisent la précision des données, dans d'autres elles invalident purement et simplement l'exercice. En outre, on trouve aussi des non-Autochtones parmi les résidents des localités autochtones. Dans les réserves ou localités où on note la présence importante de services de santé, administratifs ou scolaires, on doit particulièrement tenir compte de ce biais. Par exemple, les Inuit de Kuujjuaq ne se confondent pas avec l'ensemble de la population de Kuujjuaq; on y trouve aussi quelques centaines de "Blancs" qui répondent au recensement. Les données qu'on trouve dans les Profils de recensement, la source la plus généralement utilisée par les chercheurs, incluent toujours tous les répondants d'une région géographique, indépendamment de leur statut autochtone ou de leur origine ethnique. Depuis le recensement de 1991 qui comportait une question sur l'appartenance à une Première Nation, on peut "dégager" ces non-Autochtones, au prix d'une demande spéciale –et payante– à Statistique Canada. Il est maintenant possible d'obtenir les données qui touchent les seuls Inuit de Kuujjuaq en défalquant de l'univers statistique local tous ceux qui ont répondu ne pas appartenir à une Première Nation... mais ça n'est pas gratuit.

Sur une base plus générale, depuis 1991 toujours, le recensement pose une question sur le sentiment d'appartenance du répondant à une nation indienne ou à la communauté métisse. On peut donc, pour la première fois, évaluer pour de grands ensembles (le Canada et les provinces) le nombre de personnes estimant être Indiennes ou Métisses, indépendamment des considérations légales de reconnaissance de tels statuts. La réponse à cette question a aussi permis la constitution d'un échantillon à partir duquel une enquête post-censitaire auprès des Autochtones a été menée à la fin de 1991 et au début de 1992. Sans vouloir être trop critique, disons que les résultats de cette enquête ne constituent pas une avancée scientifique comparable à l'invention de la roue, ni en matière d'études des populations ni en quoi que ce soit d'autre. Cependant, les résultats ont été publiés et on peut les consulter dans toute bonne bibliothèque universitaire.

Le Registre des Bénéficiaires de la Convention

Est-ce tout? Si tel était le cas, la population inuit serait singulièrement mal documentée. N'étant pas des Indiens au sens de la Loi, les Inuits ne font pas l'objet, par les Affaires Indiennes, de tenues de registres aussi étoffés que ceux qui dénombrent les Indiens. Au Québec cependant, le contexte administratif de

la Convention de la Baie James et du Nord Québécois permet depuis 1978 un suivi démographique attentif.

Le Registre des Bénéficiaires de la Convention (RBC), placé sous la responsabilité du Ministère de la Santé et des Services Sociaux, dénombre les Inuits, comme d'ailleurs les Indiens Cris et Naskapis, également signataires de la Convention. Ce dénombrement est indispensable à l'administration des programmes gouvernementaux dont les règles de financement, dans certains cas, reposent sur le nombre des bénéficiaires impliqués. Pour une fois, les exigences administratives servent bien la recherche parce que les administrations locales ont intérêt à informer rapidement des nouvelles naissances les gestionnaires du Registre, s'assurant ainsi de recevoir tous les fonds auxquels ils ont droit. À la différence du registre des Indiens d'AINC, compilé à chaque année en date du 31 décembre, le Registre des Bénéficiaires de la Convention est informatisé et peut faire l'objet de corrections instantanées, sitôt notés les naissances et décès. Les données d'aujourd'hui peuvent différer de celles d'hier. Comme le 1er avril marque le début de l'année financière et est à ce titre une date névralgique en matière de financement de programmes, la présomption de validité des données du RBC est à son zénith ce jour-là.

L'utilisation de ce Registre des Bénéficiaires à des fins de recherche pourrait, à lui seul, faire l'objet d'un long article. Beaucoup de biais techniques et d'incidents historiques –tels la longue dissidence des gens de Puvirnituk et Ivujivik– interviennent pour diminuer la validité des données, surtout quand on remonte dans le temps. Qu'on retienne seulement ces deux faits ? 1) comme les règles d'admissibilité au statut de bénéficiaire cri ou naskapi de la Convention diffèrent de celles relatives au statut indien, il y a toujours un léger écart entre la lecture du MSSS et celle d'AINC. La définition d'un bénéficiaire de la Convention est un peu plus libérale que celle d'un Indien inscrit; il y a donc un peu plus de bénéficiaires en général. 2) L'utilisation historique des données du RBC est d'autant moins recommandable qu'on remonte loin dans le temps. Si on demande la population en date de ce matin, on a toutes les chances d'obtenir des données qui s'approchent de la vérité. Si on demande la population en date d'il y a 10 ans, de graves problèmes surgissent pour des raisons techniques qui ne peuvent être exposées ici. Il importe cependant que le chercheur en soit conscient.

Un petit truc en conclusion

En matière de population autochtone donc, le chercheur est en face d'un petit nombre de choix documentaires dont aucun ne garantit l'accès à des données

parfaites. En général, plus on remonte dans le temps, plus la prudence s'impose, et il importe de ne jamais croire les données sur parole. Le chercheur qui a le temps et la chance de travailler dans une petite communauté a toujours le loisir de recenser lui-même les maisonnées, s'assurant ainsi de données à la validité parfaitement contrôlées. C'est un luxe cependant que chacun ne peut se permettre. Par surcroît, il n'est donné à personne de remonter dans le temps.

Voici le petit truc. Si vous avez des raisons de douter de la validité des données de population qu'on vous propose dans une localité donnée, cherchez les gestionnaires des services, surtout ceux de l'éducation et du logement. Il arrive souvent que ces derniers, par réalisme, compilent des informations plus à jour et dépassant en qualité les données officielles de population. Les personnes qui doivent évaluer le besoin de nouveaux logements dans 5 ans, la pertinence d'un agrandissement de l'école, le besoin éventuel d'un deuxième autobus scolaire, ces personnes, dis-je, ont besoin de savoir et agissent souvent en conséquence. Par exemple, il est de notoriété publique que les meilleures données de population sur les Inuits du Nouveau-Québec sont générées par un planificateur de la Société d'Habitation du Québec. Ces données sont informelles, mais compilées avec soin par un fonctionnaire exceptionnellement compétent, qui aime les gens, aime son métier, et prend les moyens de l'exercer correctement (je ne le nomme pas pour ne pas froisser sa modestie). Des gens comme lui, on en trouve aussi à l'échelle locale... et l'effort mis à les trouver n'est souvent pas perdu pour la science.

Jean-Pierre Garneau
Anthropologue consultant,
Chargé de cours, Université Laval